



10613968054

Concours / Examen : Technicien principal de 2^e classe
Session : 2024 Type : EXTERNE
Spécialité : Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Epreuve : Rapport technique

Communauté de communes de Technicom

Judi 11 avril 2024

Rapport technique à
l'attention de M^r le Président

Objet : La gestion des épisodes de sécheresse

Référence : - décret du 23 juin 2021

Le changement climatique a amené à observer de plus en plus de périodes de sécheresse ces dernières années. Face à ces épisodes de moins en moins exceptionnels, certaines régions ont dû faire face au risque de manque d'eau pour les populations.

La communauté de communes de Technicom, regroupant 23 communes, se situe dans une zone sèche, particulièrement vulnérable aux épisodes de sécheresses répétés. Les habitants de ce territoire rural à dominante agricole ont déjà dû faire face au manque d'eau potable. Le président souhaite ainsi anticiper les conséquences prévisibles du réchauffement climatique sur son territoire.

4.1.6..

Dans un premier temps, un rapport sur la sécheresse et ses conséquences sera présenté. Dans un second temps, un ensemble de propositions méthodologiques et opérationnelles sera établi afin de permettre à Technicom d'anticiper et gérer les futurs épisodes de sécheresse qui impacteront son territoire.

I. La sécheresse, un phénomène complexe

IA. Comprendre le phénomène de sécheresse

Contrairement à la canicule, qui se caractérise uniquement par une température élevée, la sécheresse est un phénomène naturel exceptionnel, qui se définit par une période prolongée sans précipitations. Elle est donc fortement liée à la ressource en eau des territoires.

Ce manque d'eau peut être considéré à plusieurs niveaux. En premier lieu, la sécheresse météorologique, qui correspond simplement à un manque de précipitations prolongé. Ce manque de précipitation peut progressivement mener à une sécheresse édaphique, qui consiste en un manque d'eau dans le sol et impacte le développement de la végétation. Par la suite, et particulièrement en période estivale, il est possible d'observer une sécheresse hydrologique. Les nappes souterraines et les milieux aquatiques se retrouvent impactés et se retrouvent à des niveaux très bas. Enfin, dans des cas de sécheresse aggravés, le sous-sol peut voir sa teneur en eau réduite. Il s'agit de la sécheresse géotechnique. Dans le cas d'un sol argileux, qui deviendrait dur et cassant avant de se regonfler à un certain degré d'humidité, se sont les constructions qui s'y trouvent qui peuvent se retrouver fortement impactées.

La sécheresse est un phénomène multi-factoriel, qui dépend des

conditions locales, de la saison, mais également des activités humaines. Face à leur recrudescence, un décret national a permis, le 23 juin 2021, de cadrer la gestion de la sécheresse en France grâce à l'anticipation et l'harmonisation des mesures de restriction des usages de l'eau.

IB. Les conséquences de la sécheresse

La principale conséquence de la sécheresse est donc le manque d'eau sur le territoire concerné.

La sécheresse édaphique aura un impact direct sur les terrains agricoles. Si les terrains manquent d'eau, les cultures ne pourront pas se développer.

À un autre niveau, la sécheresse hydrologique représente un risque pour les réserves en eaux dont dépendent les habitants d'un territoire. Il s'agit d'un phénomène qui peut s'étirer sur de longues périodes, malgré le retour de la pluie. En effet, suite à la sécheresse prolongée de l'été 2022, et les faibles précipitations de l'hiver 2022-2023, 68% des nappes se retrouvent sous les normales mensuelles en avril 2023, malgré les précipitations du printemps. Le faible niveau des cours d'eau les expose également à des risques environnementaux, voire sanitaire en ce qui concerne les nappes. En effet, le manque d'eau rend ces milieux moins résilients face aux risques de pollution et aux phénomènes d'eutrophisation des cours d'eau.

Enfin, la sécheresse géotechnique représente un risque au regard des habitations. Les dernières, construites sur des sous-sols susceptibles de se contracter et de se dilater, peuvent être déclarées inhabitables dans certains cas. En 2015, ce sont 205 communes qui ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

Suite à ce constat, nous allons pouvoir présenter un programme d'actions à mettre en œuvre au sein de Technicom pour anticiper les conséquences de la sécheresse au regard de la gestion de sa ressource en eau.

II Un projet ambitieux pour anticiper les conséquences de la sécheresse

IIA Initier une démarche projet et un état des lieux à l'échelle de la communauté de communes.

Un COPIL réunissant les élus des différentes communes de Technicom sera réuni autour de la gestion des épisodes de sécheresse. Seront également associés, les services eau et assainissement, les services techniques, ainsi que les espaces verts qui travaillent au quotidien avec cette ressource. Enfin, l'agence de l'eau, l'OFB, les syndicats de rivières, les associations de protection de l'environnement et les associations de consommateurs seront invités à participer aux décisions.

Un premier diagnostic de l'ensemble du territoire sera réalisé afin d'identifier les zones les plus touchées par la sécheresse et notamment les communes qui se sont vues régulièrement privées d'eau. En parallèle, il conviendra d'identifier les habitudes de consommation des particuliers, services publics, industriels et agriculteurs présents sur le territoire. Pour ce faire, les factures d'eau potable et relevés de compteurs pourront servir d'indicateurs.

L'agence de l'eau pourra apporter des subventions pour aider la collectivité dans sa démarche de gestion de sa ressource en eau. Un phasage permettant de mener en priorité des actions sur les zones les plus à risque sera réalisé.

II B Elaborer un plan d'action afin de mener vers la gestion de sa ressource en eau

Pour commencer, il sera important de mettre en place des outils permettant de suivre l'état de la ressource sur le territoire.

C'est ainsi qu'un modèle hydrologique pourra être utilisé pour anticiper le comportement des nappes d'eau. En parallèle, un suivi renforcé des volumes prélevés par les stations de production d'eau potable à l'aide de compteurs permettra de mieux connaître la consommation du territoire.



10613968054

Concours / Examen :

Session : Type :

Spécialité :

Epreuve :

Dans un second temps, il conviendra de mieux comprendre les habitudes de consommation des différents acteurs du territoire (agriculteurs, particuliers, industriels), et de mettre en place des pratiques adaptées à chacun, permettant de limiter au nécessaire l'utilisation de l'eau. Cela pourra s'appuyer sur une tarification incitative permettant de majorer les gros consommateurs. Enfin, à l'échelle du territoire, une action de gestion des eaux pluviales et de réutilisation des eaux traitées pour les arrosages agricoles ou les entretiens des espaces verts pourra être menée.

Il conviendra de mener un travail important sur la sensibilisation des populations à de nouvelles habitudes de consommation. De même, les agents communaux travaillant avec la ressource seront formés à de nouvelles pratiques.

Le suivi mensuel des compteurs d'eau et semestriel des factures permettra de mesurer l'impact du changement des habitudes de consommation.

Un comité pourra être réuni rassemblant tous les acteurs de la ressource en eau pour échelonner sur l'année le suivi des nappes et cours d'eau du territoire, afin d'anticiper les futures périodes à risque.

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

Pour conclure, les épisodes de sécheresse sont amenés à se multiplier. Il convient donc d'apprendre à gérer sa ressource en eau pour que celles-ci aient le moins d'impact possible sur la vie du territoire et ses habitants.

